



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2020_089_PM

Objet : Faites du sport le 12 septembre 2020 et la journée des associations

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.

Considérant la volonté de la commune de MALLEMORT d'organiser une manifestation sportive, intitulée « *Faites du sport* », sur l'avenues Charles De Gaulle et sur la rue d'Agliana à MALLEMORT ainsi que la journée des associations le :

Samedi 12 septembre 2020 de 07h00 à 20h00.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des participants et le bon déroulement de cette manifestation.

ARRETE :

Article 1 : Une manifestation sportive, intitulée « *Faites du sport* » sera organisée le **Samedi 12 septembre 2020 de 07h00 à 20h00**, sur les différents points sportifs et terrains communaux situés sur l'avenue Charles de Gaulle à MALLEMORT ainsi que la journée « *du forum des associations.* »

Article 2 : Les différents intervenants participant à la manifestation sont autorisés à occuper le domaine public sur la rue d'Agliana et sur l'avenue Charles de Gaulle (de l'intersection de la rue Paul Cézanne jusqu'à l'allée Marcel Réquiston) et à installer leurs structures sur les différents sites sportifs et communaux.

Article 3 : Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 et dans la lutte contre la propagation du virus, toutes les personnes âgées de 11 ans et plus, sont tenues de porter un masque lorsqu'elles accèdent à l'intérieur du périmètre de la manifestation. Ces mesures sont également valables pour tous les exposants et intervenants.

Article 4 : L'obligation de port du masque ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.

Article 5 : le stationnement sera interdit et gênant à partir du vendredi 11 septembre 2020 à 18h00 au Samedi 12 septembre 2020, 20h sur :

- L'avenue Charles de Gaulle (de l'intersection Rue Paul Cézanne jusqu'au croisement avec l'allée Marcel Réquiston)
- Parking de la piscine
- Parking du gymnase
- Parking du skate park
- L'avenue d'Agliana

Article 6 : La rue d'Agliana ainsi que le parking de la cantine scolaire de la rue d'Agliana sont réservés aux stationnements des véhicules des participants.

Article 7 : La circulation sera interdite à tous les véhicules sauf véhicules de secours et d'intervention (Gendarmerie – Secours – Police Municipale) sur l'avenue Charles de Gaulle (de l'intersection rue Paul Cézanne jusqu'à l'allée Marcel Réquiston et sur la rue d'Agliana le Samedi 12 septembre 2020 de 07h00 à 20h00.

Article 8 : une déviation sera mise en place de la manière suivante :

- Déviation par la route reliant la D23a à la D23c le long du canal EDF.
- Déviation par la rue Paul Cézanne.

Article 9 : La signalisation sera mise en place et maintenue par les services de la police municipale de Mallemort.

Article 10 : Les véhicules contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions de l'article R 417-10 du code de la route.

Article 11 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MALLEMORT
- Madame la Directrice des Services Techniques (PI)
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- Messieurs les Chefs de Centre de Secours de SENAS et de LA ROQUE D'ANTHERON
- Agglopoie Provence : service des transports

Fait à Mallemort, le 01/09/2020

Hélène GENTE
Maire de MALLEMORT

